

Lutte contre la propagation de
l'agrile du frêne

PLAN D'ACTION 2020-2021



Ville de Plessisville
info@plessisville.quebec


Plessisville
À BRAS OUVERTS!

TABLE DES MATIERES

L'agrile du frêne.....	2
L'agrile du frêne à Plessisville	3
Plan d'action 2020-2021	4
Annexe I : Produits du frêne réglementés	6

L'AGRILE DU FRÊNE

Mise en contexte

Originaire d'Asie, l'agrile du frêne est arrivé sur notre territoire par voie maritime au début des années 2000. En l'absence de prédateurs assez efficaces pour contrôler sa population, il fait actuellement des ravages dans les forêts d'Amérique du Nord, et le Québec n'est pas épargné. Alors que l'insecte adulte ne s'attaque qu'aux feuilles de l'arbre, ses larves causent des dommages fatals aux frênes en creusant des galeries sous l'écorce, empêchant ainsi les nutriments essentiels et l'eau de circuler dans l'arbre.



Quelques statistiques

- L'agrile du frêne tue **100 %** des arbres qu'il infeste.
- L'espérance de vie d'un arbre infesté est de **2 à 5 ans**.
- Un agrile du frêne peut parcourir jusqu'à **10 km** au cours de sa vie. Toutefois, le déplacement de produits du bois par l'homme contribue à sa progression sur un territoire donné.

Des effets dévastateurs

Les ravages causés par l'agrile du frêne ont des conséquences multiples :

- Détérioration de la qualité de l'air et de l'eau;
- Destruction de l'habitat de certaines espèces animales;
- Perte de valeur des terrains touchés;
- Répercussions financières sur l'industrie forestière locale.

Pour toutes ces raisons, la Ville de Plessisville et ses citoyens doivent mettre en commun leurs efforts pour freiner la propagation de cette espèce nuisible.

La présence de l'agrile du frêne a été détectée pour la première fois à Plessisville au cours de l'été 2019.

Quelques mois plus tôt, la Ville de Victoriaville avait fait le même constat, faisant suite aux villes de Drummondville, Sherbrooke et Québec qui composent avec l'agrile du frêne depuis 2018.

La MRC de L'Érable, comme une trentaine d'autres MRC québécoises, fait partie des lieux réglementés par le gouvernement du Canada afin de restreindre le déplacement de produits ligneux pour ralentir la propagation de l'agrile du frêne.

Combien y-a-t-il de frênes sur le territoire de Plessisville ?

Cette question est fondamentale pour orienter les actions municipales à déployer afin de lutter contre l'agrile du frêne. Jusqu'à présent, la Ville a réalisé et cartographié un inventaire détaillé des frênes présents sur le domaine public. Ainsi, un total de 160 frênes sont situés sur les terrains appartenant à la ville. Avec la collaboration des citoyens, l'administration municipale doit maintenant déterminer avec le plus de précision possible le nombre de frênes se trouvant sur les terrains privés, ainsi que leur emplacement.



ACTION	OBJECTIF	QUI ?	QUAND ?
Planter 20 arbres dans le parc industriel	Remplacer les 20 frênes infectés qui ont été abattus sur les terres publiques du parc industriel en 2019	Service de l'horticulture	Printemps-automne 2020
Planter des arbres dans l'alignement des frênes existants (terrains publics)	Planifier le reboisement en vue des abattages de frêne à venir au cours des prochaines années	Service de l'horticulture	Printemps-automne 2020
Adopter un règlement municipal sur l'agrile du frêne	Encadrer la gestion des frênes sur le territoire dans le but de freiner la propagation de l'agrile du frêne	Conseil municipal	Printemps 2020
Lancer une campagne de communication sur l'agrile du frêne	Sensibiliser les citoyens à l'importance de signaler la présence de frêne sur leur terrain et de respecter les dispositions du règlement municipal	Service des communications Service du développement durable	Été 2020
Informers les intervenants locaux des mesures en place pour freiner la propagation de l'agrile du frêne	Assurer la cohérence entre les actions posées par les élagueurs et autres professionnels de l'arboriculture et le plan d'action de la Ville de Plessisville	Service des communications Service du développement durable	Été 2020
Réaliser l'inventaire des frênes sur les terrains privés de la ville	Compléter l'inventaire des frênes présents sur le territoire pour mieux cibler les actions de lutte à l'agrile du frêne	Service de l'horticulture Service du développement durable Citoyens	En continu
Offrir un service-conseil aux citoyens qui signalent la présence de frênes sur leur terrain	Assister les citoyens dans l'identification des frênes situés sur leur terrain et dans les mesures à prendre le cas échéant	Service de l'horticulture Service du développement durable	Été 2020

ACTION	OBJECTIF	QUI ?	QUAND ?
Adopter un programme d'aide financière pour la lutte à l'agrile du frêne	Soutenir financièrement les citoyens qui doivent procéder à l'abattage et au remplacement de frênes sur leur terrain	Conseil municipal	Automne 2020
Dans certains cas, vacciner certains frênes du domaine public	Lorsque des talles importantes de frênes sont répertoriées, planifier la vaccination de certains frênes afin de limiter l'impact visuel et la perte d'ombrage qu'un trop grand nombre d'arbres abattus occasionneraient	Service de l'horticulture	Été 2020
Abattre les frênes et les remplacer par d'autres essences d'arbres	Freiner la propagation de l'agrile du frêne en procédant à l'abattage préventif ou curatif des frênes présents sur les terrains publics et privés, dans l'optique où l'abattage est la seule solution définitive à l'infestation et que tout traitement ne fait que prolonger de quelques années la durée de vie de l'arbre	Service de l'horticulture Citoyens	Octobre à avril (chaque année)
Gérer les résidus de frêne abattus	Disposer sécuritairement des résidus de frêne pour éviter la propagation de l'agrile du frêne	Service des travaux publics	Été-automne 2020

ANNEXE I : PRODUITS DU FRÊNE RÉGLEMENTÉS

Il est interdit de déplacer des produits du frêne d'une région ou d'une propriété réglementée visée par une interdiction de déplacement sans le consentement de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Voici une liste non exhaustive des produits du frêne réglementés :

- frênes entiers ou morceaux de frêne;
- matériel de pépinière de frêne;
- billes ou branches de frêne;
- bois d'œuvre de frêne;
- matériaux d'emballage en bois qui renferment du frêne;
- bois ou écorce de frêne;
- copeaux de bois ou d'écorce de frêne;
- bois de chauffage de toutes les essences.

Source : Agence canadienne d'inspection des aliments (2015). *Produits réglementés pour l'agrile du frêne.*

<http://www.inspection.gc.ca/vegetaux/protection-des-vegetaux/insectes/agrile-du-frene/produits-reglementes/fra/1337286621795/1337286747578>